

Commune de
Jenzat
Lettre express
mai 2008



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2008 :

- Le Conseil Municipal revient sur sa décision du 11 avril 2008 et décide de vendre, par 8 voix Pour, 2 voix Contre (1 Conseiller n'a pas pris part au vote) une partie de la parcelle ZL 107 à Monsieur et Madame Jean-Luc GILBERT au prix de 8 € le mètre carré. Cette offre est motivée par le fait que Monsieur Gilbert est à l'origine de la prise de possession de parcelles sans maître par la commune et que le terrain qui l'intéresse est fortement embroussaillé et comporte du bois taillis.

- Un deuxième lot, composé d'une partie de la parcelle ZL 107 et de la parcelle ZL 106, d'une contenance entre 700 et 800 m², constructible, sera vendu au plus offrant, en prix par m², avec une base de 10 € du mètre carré. (voir fin de lettre)

- Le Maire informe l'assemblée que le devis du géomètre pour le bornage des terrains s'élève à 1 435.20 € TTC, compte tenu de la nouvelle loi sur l'urbanisme d'octobre 2007 qui impose une déclaration préalable pour toute division de parcelles.

- Madame le Maire est désignée pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence Technique Départementale de l'Allier chargée de l'informatisation des communes.

- L'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera sollicité sur la proposition d'organiser la journée de solidarité ainsi : les agents de la commune effectueront la journée de solidarité entre le 1^{er} mai et le 31 juillet de chaque année, au prorata de leur horaire de travail, en répartissant le nombre d'heures à travailler sur une journée ou plusieurs jours selon leur choix.

- Le Maire est autorisé à signer un bail avec la Société de Chasse pour les terrains de la commune concernés par la chasse. Aucun loyer ne sera demandé à l'association.

- A la demande du Comité des Fêtes, la puissance du compteur électrique commun au local technique de la commune et à celui de l'association, sera augmentée sous réserve que l'installation en place accepte cette modification. Le Comité prendra à sa charge les frais correspondants et le surplus d'abonnement.

- Divers tarifs de vente notamment ceux des glaces sont fixés pour le camping.

- Monsieur Roger Tixier fauchera le pré situé à côté du camping.

- Le devis définitif de l'installation de l'éclairage public suite à l'enfouissement des réseaux dans la rue de l'église et des rues voisines est moins onéreux que prévu : la participation de la commune s'élève à 5 970 € au lieu de 7 800 €

- La consultation de trois entreprises va être lancée pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise. Ceux-ci seront réalisés en septembre.

- Une subvention au titre des amendes de police est sollicitée auprès du Conseil Général pour la pose d'aqueducs sur la Route Départementale 42, travaux imposés par les nouvelles normes de sécurité et pour le busage du fossé sur la RD 42, entre l'habitation Denizon et l'habitation Legrand.

- Le Conseil Municipal vote des décisions budgétaires modificatives afin d'ajuster certains crédits et de prévoir les frais de bornage des terrains des Filans.

- Le Conseil Municipal envisage de vendre la parcelle AH 325, d'une contenance de 2 ares 26 centiares, située au bourg entre la propriété Blanc et la propriété Sarron, provenant de la succession Laubertrand.

- Suite à la remarque de la Sous-préfecture, l'assemblée annule sa délibération du 28 mars par laquelle elle proposait à la communauté de communes des délégués titulaires et suppléants pour le SICTOM SUD ALLIER ; la commune ayant transféré sa compétences ordures ménagères, elle ne peut pas désigner de délégués.

COMPTES-RENDUS :

- des réunions du SIVU des Bords de Sioule : la première concernait l'installation du Comité Syndical ; Monsieur Pinfort a été élu Président, Madame Mathieu-Portejoie, Vice-Présidente. Au cours de la deuxième réunion, les tarifs de location ont été revus pour les associations des deux communes : elles paieront 50 € à chaque location. Un projet de brochure est en cours, une réflexion est lancée pour une meilleure utilisation de cet espace.

- de la réunion à la demande de Madame Marie-France Dermont avec les personnes intéressées pour organiser des rencontres (jeux de société, discussion...) ; il a été décidé que ces personnes se retrouveront le mercredi à la salle d'exposition. Une association va être créée. La première réunion aura lieu le mercredi 28 mai à 14 heures.

- de la réunion avec les Offices de Tourisme au cours de laquelle une conférence sur les « églises Arc en ciel » a été présentée.

- de la réunion du RPI : les contrats de travail des agents des écoles ont été abordés ; la commune de Saint Germain de Salles pourrait être intéressée par la garderie périscolaire ; une augmentation de la participation des communes au frais d'achat des fournitures scolaires a été décidée ; mais elle sera rediscutée car elle ne concerne pas les fournitures proprement dites mais l'entretien d'un photocopieur. Les membres de la commission du RPI demandent si le Réseau d'Aide Spécialisé ne pourrait pas être géré par la communauté de communes.

- de la réunion du Comité de pilotage au sujet du projet de base de loisirs et d'accueil à Jenzat : le bureau d'études viendra présenter son projet aux conseillers municipaux.

- de la réunion pour la présentation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : ce document orientera l'urbanisation du territoire de la communauté de communes ; les communes qui établiront des cartes communales ou des plans locaux d'urbanisme dans l'avenir devront tenir compte de ce schéma.

- de la commission Logement et Insertion : les demandes de subvention pour la réfection de façades ont été étudiées.

- de la réunion du SMAT : Dominique Bidet a été élu Président, Bernard Coulon, Maurice Collanges et Anne-Marie Defay, Vice-Présidents. Pascal Gilbert a été élu membre du bureau. Une réunion d'information de tous les élus est prévue.

- de la réunion avec les comités des fêtes de Jenzat et Saint Germain de Salles : en raison des problèmes liés à la consommation d'alcool, les deux associations ont décidé de ne pas organiser de bal le 13 juillet. La retraite aux flambeaux, le feu d'artifice auront lieu. Une buvette sera ouverte pendant le tir du feu d'artifice uniquement. Un complément de subvention sera versé par chaque commune à leur comité des fêtes car le coût du feu d'artifice est plus élevé.

- de la réunion du Centre Social de Broût-Vernet : l'association a été présentée aux nouveaux élus ; Monsieur Bidault a été réélu Président. Des commissions thématiques ont été mises en place. Les projets d'activité ont été présentés.

QUESTIONS DIVERSES :

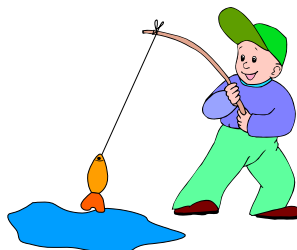
- Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Jean Meunier a été nommé Maire Honoraire par Monsieur le Préfet de l'Allier.

- Deux pêches électriques vont être effectuées à Jenzat par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) dans le cadre d'un suivi des cours d'eau les 28 mai et 1^{er} juillet, l'une vers le pont de Jenzat, l'autre vers l'écluse du moulin de Salles.

- L'arrêt du car situé à la Poste pour les élèves qui se rendent au lycée Albert Londres de Cusset, a été déplacé à la mairie.

Sigles utilisés :

- SICTOM Sud Allier : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- RPI : Regroupement pédagogique intercommunal
- SMAT : Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Bassin de Sioule
- SIVU des Bords de Sioule : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique



VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE :

La Commune met en vente un terrain constructible au lieu-dit Les Filans, cadastré ZL 106-107, d'une contenance comprise entre 700 et 800 m² (bornage en cours), au plus offrant avec un prix de base de 10 €/m².

Les personnes intéressées peuvent faire une proposition en prix/m², sous pli cacheté adressé à Madame le Maire de Jenzat, avant le 21 juin 2008. Pour tout renseignement sur la parcelle, s'adresser en mairie.

CENTRE SOCIAL DE BROÛT-VERNET :

Le Centre Social de Broût-Vernet organise une réunion d'information, en lien avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, sur la prévention des chutes pour les personnes de plus de 60 ans (atelier équilibre) le **vendredi 30 mai 2008** de 10h à 12h à la salle d'Alençon à Broût-Vernet et de 14h à 16h à la Salle Chardonnet à Chantelle.

RPI JENZAT- SAINT GERMAIN DE SALLES :

Les inscriptions auront lieu à l'école de Saint Germain de Salles Jeudi 5 et Vendredi 6 Juin 2008 de 16h30 à 18h30. (enfants nés avant le 31 Juillet 2006).

Si ces dates ne vous conviennent pas, vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au 04 70 56 80 95.

- inscription au préalable à la mairie du domicile - se munir du livret de famille et du carnet de santé.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL :

Les jeunes gens et jeunes filles doivent venir se faire recenser en mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille.

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Du 16 juin au 1er juillet inclus, en raison des congés de la secrétaire, le secrétariat de mairie sera ouvert les mardis et les vendredis de 9h30 à 12h00 au lieu des horaires habituels. En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjointes.

AIDE A LA RENOVATION DES FAÇADES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - RAPPEL :

Les personnes dont les habitations sont situées dans le périmètre des monuments historiques et à l'entrée de Jenzat (côté Gannat), peuvent solliciter une subvention de la communauté de communes pour les ravalements des façades visibles de la voie publique. L'aide correspond à 20 % du montant total HT des travaux, sachant qu'en tout état de cause, elle ne pourra pas excéder 3 000 €.

Pour tout renseignement, Communauté de Communes du Bassin de Gannat, Tél. : 04 70 90 10 38

RECEPTION DU GROUPE FOLKLORIQUE LE 17 JUILLET :

Les personnes qui souhaitent accueillir des membres du groupe du Mali le 17 juillet prochain, dans le cadre du festival « les cultures du monde » de Gannat sont invitées à se faire connaître en mairie avant le 30 juin.

SOCIETE DE CHASSE DE JENZAT :

L'assemblée générale ordinaire aura lieu le dimanche 22 juin 2008 à la salle de réunion Place de la Poste de 11 heures à midi. Les propriétaires et les sociétaires sont invités à venir nombreux.

Le bureau se réunira de 10 heures à 11 heures au même endroit.

SOCIETE MUSICALE DE JENZAT

La société musicale remercie la population pour le chaleureux accueil reçu lors du passage des cartes de membres honoraires ainsi que pour la matinée musicale dans les quartiers le jour du 1^{er} mai.

Concert de la société musicale

Samedi 7 juin 2008

21 h 00

**A cette occasion, les élèves de l'école de musique
débuteront la seconde partie du concert en exécutant
une partition de leur répertoire.**

S.I.V.U., salle socioculturelle Jenzat / Saint-Germain de Salles

Entrée gratuite

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS :

- 28 mai : première réunion de rencontres (jeux de société, discussion) pour les personnes intéressées, à 14h à la salle d'exposition. Une assemblée générale sera organisée le 4 juin 2008 à 14h pour créer une association.
- 1^{er} juin : fête de la pêche au pont de Jenzat à partir de 10h. Toutes les personnes intéressées pourront pêcher. Renseignements auprès de Michel DEAT au 04.70.56.84.03
- 7 juin : concert de la Société Musicale de Jenzat
- 8 juin : brocante- vide grenier à Gannat
- 14 juin : chorale à l'église Saint Martin à 18h30 organisée par l'association Saint Martin avec « Le manteau d'Arlequin » et « Les copains d'abord »
- 28 juin : kermesse de l'Amicale Laïque à Saint Germain de Salles à partir de 14 heures.

OBJET TROUVÉ :

1 clé vers le rond-point.

La lettre express et l'agenda des manifestations peuvent être consultés à tout moment sur le site de la Communauté de Communes du Bassin de Gannat : www.bassin-gannat.com



Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.